# Assurance maladie

**L'assurance maladie vous donne accès à un bon traitement médical en cas de maladie ou d'accident. En Suisse, tout le monde doit avoir une assurance maladie.**

- Inscrivez-vous et votre famille auprès Krankenkasse (? Mot suisse pour fournisseur d'assurance-maladie) dès que possible (au plus tard 3 mois après votre entrée en Suisse).
- Une fois que vous avez reçu la Versicherungspolice (? Confirmation de la souscription de l'assurance) , vous devez en envoyer une copie à l'administration communale.
- L'assurance de base est obligatoire pour les adultes et les enfants. Il couvre les frais de visites chez le médecin, de traitements hospitaliers et de médicaments prescrits par un médecin.

### Choix de la caisse d'assurance maladie et du modèle de coût

**Liste des compagnies d'assurance maladie**
Vous pouvez souscrire votre assurance auprès de l'assureur de votre choix. Une comparaison vaut la peine, car il existe plus de 50 prestataires.

**Calculateur de primes**
Calculez ici votre prime d'assurance maladie

**Conseils pour économiser sur l'assurance maladie**
Comment faire des économies sur l'assurance obligatoire des soins

**Assurance maladie et soins de santé pour les réfugiés**
Une assurance maladie sera souscrite pour vous. Si vous avez des questions sur les traitements médicaux, veuillez vous adresser au bureau d'aide sociale de votre commune de résidence.

### Informations détaillées sur l'assurance-maladie

## Prestations de l'assurance maladie

Les prestations médicales de l'assurance de base sont les mêmes pour toutes les Krankenkassen (? Mot suisse pour fournisseur d'assurance-maladie) , indépendamment du modèle, de la franchise et du lieu de résidence. C'est ce que stipule la loi.

La loi sur l'assurance maladie stipule que les services fournis par les médecins doivent être « efficaces, rapides et économiques ».

L'assurance obligatoire des soins (= assurance de base) prend en charge les frais d'examens, de traitements et de médicaments nécessaires en cas de maladie, d'accident et de maternité.

Vous avez également droit à des services médicaux en cas d'urgence, pour les opérations de transport et de sauvetage, ainsi que dans les hôpitaux et les garderies.

Les mesures thérapeutiques telles que l'ergothérapie et la physiothérapie ainsi que les mesures préventives et le conseil en matière de diabète sont également couvertes. D'autres prestations sont également versées pour la réadaptation, les soins, l'orthophonie ou le traitement par un chiropraticien.

Les coûts des psychothérapies prescrites médicalement et psychologiquement sont également pris en charge par l'assurance de base.

**Remarque** : les contrôles gynécologiques réguliers sont également pris en charge par l'assurance de base.

## Versicherungsprämie: les coûts mensuels de l’assurance maladie

Chaque mois, vous devrez payer de l’argent pour l’assurance maladie – une Versicherungsprämie (? les coûts mensuels de l’assurance maladie).

Le montant que vous devez payer dépend de :

- votre lieu de résidence
- combien vous souhaitez payer vous-même pour d’éventuels frais de santé
- les prestations supplémentaires que vous souhaitez assurer.

Vous pouvez ajouter des services supplémentaires tels que des soins dentaires. Ceux-ci ne sont pas pris en charge par l’assurance de base et doivent être payés séparément.

La Versicherungsprämie (? les coûts mensuels de l’assurance maladie) sera moins chère si, par exemple, vous choisissez le modèle dit du Hausarztmodell (? En cas de maladie, les assurés doivent toujours consulter au préalable leur médecin de famille agréé. Les urgences sont exclues.) . Avec ce modèle, vous devez toujours vous rendre d’abord au cabinet du médecin de famille. Votre médecin de famille vous orientera ensuite vers un cabinet spécialisé pour un traitement ultérieur.

### Calculateur de primes et conseils d’épargne de l’Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Calculez ici votre prime d’assurance-maladie ! deutsch / französisch / italienisch

Économisez de l’argent sur l’assurance de base deutsch / französisch / italienisch

## Prämienverbilligung (IPV): Demander un soutien financier

Le coût de la prime d’assurance est élevé. Le montant de la prime varie selon la tranche d’âge, le canton de domicile et la Krankenkasse (? Mot suisse pour fournisseur d’assurance-maladie), mais pas en fonction du revenu.

Les personnes et les familles qui gagnent peu bénéficient donc d’une réduction individuelle des Prämienverbilligung (IPV) (? Réduction des coûts d’assurance mensuels) qui ne s’applique qu’à l’assurance de base, mais pas aux assurances complémentaires.

Dans le canton de Saint-Gall, vous avez toujours du 1er janvier au 31 mars pour vous inscrire à IPV (? Réduction des coûts d’assurance mensuels) . Veuillez noter qu’une nouvelle inscription est requise pour chaque année.

La demande doit être adressée à l’institution d’assurances sociales du canton de Saint-Gall (SVA SG). Cela peut se faire **en ligne** ou auprès de l’AHV de votre commune de domicile.

**Remarque importante :** Si vous déménagez dans le canton de Saint-Gall depuis l’étranger, vous pouvez à tout moment introduire la demande **IPV** (? **Réduction des coûts d’assurance mensuels**).

Il est préférable d’envoyer la demande le plus tôt possible :

Enregistrement IPV auprès de la SVA du canton de Saint-Gall deutsch

## Franchise: Montant fixe annuel pour les frais de santé

La Franchise (ⓘ Montant fixe annuel pour les frais de traitement médical)est le montant que vous devez vous payer avant que la caisse d'assurance maladie ne prenne en charge une partie des frais. Les frais sont encourus lors d'une visite chez un médecin, de l'achat de médicaments sur ordonnance ou d'un séjour à l'hôpital. En tant que patient, vous devez payer vous-même ces services jusqu'à ce que le montant de votre Franchise (ⓘ Montant fixe annuel pour les frais de traitement médical) soit atteint.

Chaque année civile, vous devez donc payer vous-même cette Franchise (ⓘ Montant fixe annuel pour les frais de traitement médical) à hauteur du montant que vous avez choisi.

**Sélectionnez le montant du montant :**

| | Adulte | Enfants |
|---|---|---|
| Montant minimum | CHF 300.- | CHF 0 |
| Montant maximal | CHF 2'500 | CHF 600 |

### ↑ Franchise (ⓘ Montant fixe annuel pour les frais de traitement médical) élevée

Si vous êtes rarement malade, vous pouvez choisir une Franchise (ⓘ Montant fixe annuel pour les frais de traitement médical) élevée. La Versicherungsprämie (ⓘ les coûts mensuels de l'assurance maladie) mensuelle est ainsi moins chère.

### ↓ Franchise (ⓘ Montant fixe annuel pour les frais de traitement médical)

Si vous prévoyez beaucoup de visites chez le médecin, d'interventions chirurgicales ou de traitements médicaux au cours de l'année à venir, il est préférable de choisir une Franchise (ⓘ Montant fixe annuel pour les frais de traitement médical) . La Versicherungsprämie (ⓘ les coûts mensuels de l'assurance maladie) mensuelle est alors plus chère, mais vous payez moins pour les frais de traitement.

## Déductible

Si vos frais médicaux et de traitement annuels dépassent la Franchise (ⓘ Montant fixe annuel pour les frais de traitement médical) choisie, la caisse d'assurance maladie prend en charge les frais supplémentaires.

Vous continuerez toutefois à payer une franchise de 10 % des frais – jusqu'à un plafond de 700 francs (enfants : 350 francs) par an.

## Assurance accident

En Suisse, tout le monde doit avoir une assurance-accidents, qui couvre les frais de traitement et la perte de gain en cas d'accident.

**> Avez-vous un emploi et y travaillez-vous 8 heures ou plus par semaine ?**

Ensuite, votre employeur vous assure contre les accidents. Vous n'avez pas besoin de souscrire une assurance accident.

**> Vous êtes indépendant ou vous travaillez moins de 8 heures par semaine dans un emploi ?**

Dans ce cas, vous devez souscrire vous-même une assurance accident. C'est possible, par exemple, avec votre caisse d'assurance maladie en complément.

Attention : vous devez également souscrire une assurance accident pour les enfants. Vous pouvez l'intégrer dans votre assurance de base.

## Assurance maladie pour les enfants

En Suisse, il n'y a pas d'assurance familiale comme dans d'autres pays. Ici, une prime Versicherungsprämie (? les coûts mensuels de l'assurance maladie) est facturée par personne.

Bien qu'il s'agisse d'assurance familiale, il s'agit de formules d'assurance pour les familles. Il s'agit d'une assurance de base et d'une assurance complémentaire. Voici quelques recommandations :

**Assurance de base pour votre bébé**

Chaque bébé a besoin de sa propre assurance de base. Vous pouvez souscrire cette assurance avant l'accouchement (et au plus tard 3 mois après l'accouchement).

Si vous souhaitez assurer votre enfant à naître de manière complète, il vaut la peine de l'annoncer avant la naissance. Vous pouvez également souscrire une assurance complémentaire avant l'accouchement.

**Assurance accident pour les enfants**

**L'assurance-accidents** est obligatoire en Suisse . Vous pouvez souscrire une assurance-accidents pour votre enfant auprès de l'assurance de base.

**Assurance dentaire complémentaire à partir de 6 ans**

Les traitements dentaires peuvent être coûteux. Surtout pour les enfants, il vaut la peine de souscrire une assurance dentaire complémentaire. Vous économiserez des coûts si vous souscrivez l'assurance pour votre enfant le plus tôt possible, de préférence à l'âge de la maternelle.

**Assurance complémentaire pour les lunettes**

Les caisses maladie contribuent au financement des lunettes et des lentilles de contact pour enfants.

## Centre de conseil pour les patients

Le Patientestelle Ostschweiz (? Organisme à but non lucratif) vous propose :

- Conseil et soutien dans l'ensemble du domaine de la santé
- Information des patients de tous âges sur leurs droits et obligations et les aide à exercer et à faire respecter leurs droits.
- Aide à la décision avant le début du traitement et avant l'intervention chirurgicale planifiée
- Médiation dans les conflits
- Conseil en matière d'assurance, de prise en charge des coûts, de changement d'assureur-maladie
- Clarification des erreurs de traitement

**Centre > patients de Suisse orientale**

**Recherche d'un médecin par lieu de résidence**
Médecins près de chez vous

**Recherche de médecins par spécialité**
Médecins généralistes / Spécialistes / Chirurgiens / Dentistes / Médecine alternative

## Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: Points de contact

© 2025 Informationsplattform für Zugewanderte im Kanton St.Gallen